Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **36 (1907)**

Heft 6

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

grands services ; ils chassent la nuit et fuient la lumière du jour, qui les éblouit.

Les chouettes et les hiboux appartiennent à l'ordre des *rapaces*. On les nomme *rapaces nocturnes* pour les distinguer des autres rapaces qui chassent le jour, comme la buse, le milan et l'aigle. Tous les rapaces vivent de chair et sont armés d'un bec crochu et de serres puissantes.

M. Berset.

CORRESPONDANCE

Du pied du Gibloux, le 7 mars 1907.

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai pas encore l'avantage de connaître l'auteur de la dernière correspondance du *Bulletin*, mais je ne puis attendre plus longtemps sans venir, ici, lui adresser mes remerciements et lui dire que je suis au nombre des cent... selon l'expression de sa signature.

Mon honorable Collègue espère que l'excellente initiative de la ville de Fribourg ouvrira les yeux à d'autres communes. Hélas ! je crains bien que son vœu ne se réalise jamais.

L'augmentation progressive du traitement des instituteurs de la ville de Fribourg prouve que dans la capitale on sait tenir compte des services rendus pendant plusieurs années. Ce n'est que justice ; car, avec les années d'enseignement augmentent aussi très sensiblement les charges de l'instituteur qui a famille. De plus, il est un autre facteur qui a bien sa valeur : c'est le renchérissement constant de la vie, même à la campagne.

Mais rare, très rare même est cette reconnaissance dans les communes rurales. On y apprécie trop peu le dévouement d'un instituteur qui a consacré 10, 15 ou 20 ans de sa vie au service de la même école.

Devant cette indifférence, nos regards doivent se porter ailleurs. Si l'instituteur peut être considéré comme fonctionnaire de la commune, il est aussi employé de l'Etat. C'est au canton de Fribourg que nous donnons notre temps et notre vie. C'est donc l'Etat qui peut nous accorder quelque reconnaissance ou édicter les mesures propres à nous donner satisfaction.

Dans toutes les professions, on s'attache à récompenser la fidélité des serviteurs. Pourquoi n'agirait-on pas de même à l'égard du corps enseignant ?

Notre système de primes d'âge, vieux de vingt ans et plus, répond-il encore aux exigences actuelles ? J'en doute fort. Ne serait-ce pas bien de le modifier et d'arriver au traitement progressif dont jouissent les instituteurs de plusieurs de nos cantons suisses.

En acceptant cette réforme, le canton de Fribourg ajouterait un nouveau progrès à son actif et mériterait toute notre reconnaissance.

Un régent de la campagne.